

Concours des Maisons, balcons fleuris...

Vous souhaitez vous inscrire au Concours ?

INSCRIPTIONS OUVERTES

Envoyez vos noms, prénoms, adresse, n° tel et catégorie (balcons, jardins, fenêtres) par courriel ou merci de vous rendre à la Maison du Portal.

L'inscription est gratuite et ouverte à tous les habitants de Levens.

Renseignements : 09 62 66 85 84

La Commune de Levens propose un concours local des maisons et balcons fleuris. Un jury composé d'élus, d'agents municipaux... vient, à l'improviste, évaluer vos compositions florales.

Un jardin, un balcon ou une terrasse mais aussi une simple fenêtre, peuvent constituer le support de participation à ce concours.

L'unique condition est que votre composition soit visible depuis la voie publique ...

Les critères d'appréciation prennent en compte:

originalité, harmonie, qualité esthétique, diversité variable, qualité d'entretien des végétaux, propreté,

Des prix seront accordés pour chaque catégorie

3 Catégories

- Balcon ou terrasse
- Maison avec Jardin ou parvis
- Coup de cœur du jury

REGLEMENT DU CONCOURS MUNICIPAL

ARTICLE 1 : CONCOURS MUNICIPAL DE FLEURISSEMENT

La commune de Levens organise un concours des maisons et balcons fleuris ouvert à tous les habitants de la commune. Son but est de valoriser les initiatives privées de fleurissement car elles contribuent à renforcer la qualité du cadre de vie en étant complémentaires aux efforts entrepris par la commune dans ce domaine.

Il est précisé que le terme « fleuris » ne signifie pas « fleurs exclusivement » mais qu'il prend en compte également les arbustes et autres plantes vertes qui pourraient être utilisés pour réaliser la décoration florale concernée.

ARTICLE 2 : COMPOSITION DU JURY

Le jury du concours est présidé par le Maire ou son représentant. Il est composé du maire ou de son représentant, d'élus, d'un employé des espaces verts de la commune, de 1 ou 2 représentants de chacune des associations « OSE » et « AUJA » et un représentant du Bureau d'Information Touristique.

ARTICLE 3 : INSCRIPTION AU CONCOURS MUNICIPAL DE FLEURISSEMENT

Les habitants désirant participer, seul ou en groupe, au concours municipal de fleurissement de la commune de Levens s'inscrivent par l'intermédiaire d'un bulletin d'inscription en téléchargement sur www.levens.fr et également en Mairie au début du second trimestre de l'année. Les habitants désirant participer au concours municipal de fleurissement devront retourner le bulletin d'inscription à la Mairie avant la date fixée sur ce même bulletin d'inscription. Après leur inscription, ils recevront une confirmation par mail ou courrier.

ARTICLE 4 : CATEGORIES

Ce concours a pour but de récompenser les particuliers, mais aussi les entreprises et les commerces qui, par leurs initiatives contribuent à améliorer le fleurissement, l'embellissement de la Ville.

- Catégorie 1 : Maisons avec jardin ou parvis visible de la voie publique
- Catégorie 2 : Balcon, fenêtres
- Catégorie 3 : coup de coeur

ARTICLE 5 : DATES DE PASSAGE DU JURY

Le concours se déroulera **du 1^{er} au 30 Juin 2019**

Les dates de passage ne sont pas fixées. En raison de la visibilité par la voie publique.

ARTICLE 6 : CRITERES D'APPRECIATION

Lors de son passage, le jury sera invité à apprécier les efforts réalisés par les habitants pour le fleurissement et l'aménagement végétal de leur propriété, de leur balcon, fenêtre, terrasse, contribuant ainsi à l'embellissement de la ville. Il prendra en compte la qualité et l'originalité de la composition, l'harmonie de l'ensemble et sa contribution au fleurissement collectif, la diversité des végétaux, la propreté, le respect des conditions de sécurité dans l'utilisation de jardinières et suspensions ainsi que le respect de l'environnement.

ARTICLE 7 : REMISES DES PRIX

Les récompenses seront attribuées à l'occasion de la remise des prix du concours qui aura lieu à la Maison du Portal. La remise des prix donnera lieu à une cérémonie le Samedi 6 Juillet 2019 dans le jardin du Portal à 18 heures

ARTICLE 8 : ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Les habitants inscrits au concours des maisons et balcons fleuris acceptent sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.